



Rapport du jury
relatif aux concours d'accès aux IRA de Lille et Nanterre Session
2025

Ce rapport rend compte de la première session du jury portant sur l'IRA de Lille - Nanterre. Le site francilien de formation de Nanterre, dont la création a été actée pour le millésime de recrutement 2025, est en effet dépendant juridiquement de l'IRA de Lille.

Le déroulement de cette session élargie au site de Nanterre, se conjugue en outre avec la suppression du QCM.

Cette double circonstance a engendré un afflux important de candidats dans un contexte où la fonction publique semble peu attractive ce qui est encourageant.

Ce rapport évoquera

- L'organisation d'un recrutement unique pour deux sites de formation,
- L'admissibilité,
- L'admission,
- Les suggestions du jury et de la présidente.

1. Un recrutement unique pour deux sites de formation : Lille Nanterre

La session 2025 du concours d'entrée à l'IRA de Lille a été marquée par la création d'un site pilote situé à l'Université Paris-Nanterre et rattaché à l'IRA de Lille.

Cette volonté ministérielle qui répond à un besoin de recrutement et d'accès à la formation dans le bassin francilien, a conduit à une hausse massive des inscriptions à l'IRA de LilleNanterre puisqu'à la clôture des inscriptions, 4.384 candidatures ont été enregistrées dont 2.953 formulant un souhait de scolarité sur le site de Nanterre, soit 67 % des inscrits. Parmi ces postulants pour Nanterre, 42% étaient enregistrés sur le concours interne.

A titre d'information, la session précédente avait enregistré 1.592 candidats, soit presque trois fois moins, dont seulement 692 avaient effectivement été présents à l'épreuve contre 2.592 cette année.

Le taux de présence à l'épreuve écrite est ainsi passé de 42,6% en 2024 à 59,1% en 2025, probablement sous l'effet conjugué de la suppression de l'épreuve de connaissances (QCM) et l'ouverture d'un centre de formation en Ile de France.

L'arrêté du 10 juin 2025 fixant les modalités et le calendrier de nomination des lauréats de la session 2025 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration pour la rentrée en formation du 1er octobre 2025, précise, dans les articles 7 à 10, que « *les lauréats des concours d'accès à l'institut régional d'administration de Lille sont affectés sur le site de formation choisi en fonction de leur rang de classement. Les candidats dont le rang de classement ne permet pas une affectation sur le site de formation choisi au moment de l'inscription, sont informés de leur affectation définitive au plus tard le 16 juillet 2025.* » Il a donc été présumé qu'une part de candidats admis mais non affectés sur le site choisi initialement, pourrait faire le choix de renoncer au bénéfice du concours ce qui a conduit à établir pour les concours externe et interne, des listes complémentaires étant entendu que la qualité des candidats le permett.

Le nombre de postes offerts à chaque voie de concours et pour chaque site de formation est le suivant :

	Site de formation de Lille	Site de formation de Nanterre	IRA de LILLE
Concours externe	84	88	
Concours interne	67	71	
Troisième concours	17	17	
	168	176	344

Statistiques des présents :

Concours	Inscrits	Présents admissibilité	Taux de présence %
Externe	2470	1328	53,8
Interne	1674	1120	66,9
3e concours	240	142	59,2
Total	4 384	2 590	59,1

Concours	Inscrits Lille	Inscrits Nanterre	Total inscrits	Présents Lille	Présents Nanterre	Total présents	Total taux de présence %	% absents Lille	% absents Nanterre	Total % absentéisme
Externe	902	1568	2470	525	803	1328	53,8	41,8	48,8	46,2
Interne	448	1226	1674	303	817	1120	66,9	32,4	33,4	33,1
3e concours	81	159	240	48	94	142	59,2	40,7	40,9	40,8
Total	1 431	2 953	4 384	876	1 714	2 590	59,1	38,8	42,0	40,9

La constitution du jury a respecté la parité femmes/hommes, la représentation des ministères et la répartition entre administration centrale et déconcentrée.

Le jury était ainsi composé de 42 personnes fonctionnant en binôme pour les corrections de copies et en trinômes pour les oraux. Les membres du jury ont assisté à une formation collective avec un point d'attention sur l'analyse des biais cognitifs pouvant induire des jugements erronés sur des candidats.

L'organisation du temps a été maîtrisée par les membres du jury afin de respecter de l'horaire de convocation des candidats réduisant au minimum l'attente et le stress. L'effort de bienveillance à l'endroit des candidats a été l'un de nos points d'attention.

2. L'admissibilité

2.1 Considération générale

Autre nouveauté de la session 2025, une admissibilité limitée à une épreuve, celle du cas pratique fondé sur un dossier et l'éviction de l'épreuve de connaissances ce qui a probablement eu un effet attractif et accru le nombre de candidats à cette session 2025.

Le questionnaire à choix multiple qui permettait de vérifier les connaissances, a été suspendu pour cette session et n'a pas été remplacé par une autre épreuve.

Dès lors, l'épreuve d'admissibilité n'a pas permis d'apprécier pleinement la maîtrise par les candidats du socle minimal de connaissances requises pour être en capacité d'exercer des fonctions d'attaché à court terme. Cette appréciation a donc été reportée marginalement sur l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité unique, à savoir l'épreuve de cas pratique, devait donc permettre de repérer les capacités intellectuelles, de compréhension et de synthèse d'un ou d'une candidate ainsi que le degré de maîtrise de la rédaction.

2.2 Qualité des copies

Les jurys ont observé une forte hétérogénéité visant les trois voies de concours et affectant autant le fond que la forme. Les erreurs fréquemment relevées dénotent une lecture trop rapide du sujet, des difficultés d'ordre méthodologique (structuration et formulation du plan), une incapacité à gérer le temps de l'épreuve ce qui a conduit beaucoup de candidats à bâcler les annexes.

Les 2.590 copies corrigées peuvent être classées en trois catégories de qualité :

- Une première catégorie de copies témoigne d'une incapacité à analyser les documents, à hiérarchiser les thèmes. Elles révèlent une expression écrite médiocre assortie souvent d'une orthographe défailante. Dans certains cas, les erreurs de syntaxe ou les tournures de phrases rendent la copie incompréhensible.
- Une seconde catégorie est constituée de candidats qui maîtrisent mieux les bases de la rédaction mais semblent démunis faute de disposer de certaines connaissances nécessaires à cet exercice sur dossier. Cette catégorie de copies traduit une absence ou une insuffisance de préparation. Il est vraisemblable qu'un certain nombre de candidats n'a pas appris à réaliser une lecture rapide du dossier documentaire assez dense et a abordé à tort cette épreuve comme une formalité.
- La troisième catégorie est composée de ceux qui détiennent clarté de l'expression, sens de la synthèse, aptitude à la hiérarchisation des idées et bon entraînement. On obtient, dans ce cas, des notes bonnes à très bonnes selon l'acuité de l'analyse, la clarté et le discernement.

La barre d'admissibilité a été arrêtée à ○

10,31 pour le concours externe, ○

10,76 pour le concours interne, ○

9,50 pour le troisième concours.

2.3 Recommandations

Cette épreuve est très représentative du travail attendu par les cadres A de l'administration. Elle suppose, en un temps court, d'avoir un aperçu complet d'un ensemble de pièces, de savoir repérer les documents essentiels, de les classer pour en faciliter la lecture. Elle requiert en second lieu une aptitude à déceler rapidement les éléments permettant d'éclairer le lecteur (pour répondre au sujet), de les classer pour construire un plan qui facilitera la rédaction d'une part et garantira la compréhension lors de la lecture d'autre part.

La note de synthèse découlant de cette épreuve, à l'instar du travail courant des attachés en administration, vise à apporter au décideur une note concise et néanmoins complète pour bien le conseiller dans un temps court et non à lui transmettre une brève note en lui confiant un lot de pièces jointes à lire, décoder et synthétiser.

Il existe au-delà des préparations aux concours, des ouvrages sur la réalisation de la note de synthèse. La réussite de cette épreuve est également conditionnée à l'expérience qui ne s'acquiert qu'en s'entraînant à cette épreuve avec rigueur et sérieux. Nous ne pouvons que recommander aux personnes candidates de s'entraîner et de bien revoir les règles de grammaire notamment.

2.3 Réunion d'admissibilité

Voies de concours	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'épreuve d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Externe	2.470	1.328	533
Interne	1.674	1.120	390
3 ^{ème} concours	240	142	52
	4.384	2.590	975

3. L'admission

3.1 l'audition des candidats

Alors que l'arrêté du 28 mars 2019 fixe les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration, le jury a constaté l'absence de préparation de certains candidats, qui semblent surpris d'être interrogés sur les politiques publiques mises en œuvre par l'Etat, l'organisation des services publics ou encore leur propre projet professionnel.

Les fiches de renseignements à remplir par les personnes candidates avant l'épreuve et à l'attention des jurys, sont de qualité inégale ; certaines personnes candidates détaillent et valorisent leurs parcours, leurs motivations tandis que d'autres sont trop peu diserts. Or le jury cherche à apprécier les motivations de la personne candidate. Il s'appuie sur le contenu de la fiche de renseignement pour préparer son entretien. C'est donc dans l'intérêt des personnes candidates de bien remplir ladite fiche.

La présentation au travers d'un exposé de 5 minutes est très importante car elle révèle d'emblée l'engagement ou pas de la personne candidate, à savoir sa préparation à l'épreuve, sa motivation pour intégrer l'administration, la cohérence du parcours ou du cheminement personnel conduisant au choix d'intégrer l'administration publique d'Etat.

On relève là aussi une forte hétérogénéité puisque certaines personnes candidates maîtrisent leur expression orale et valorisent leurs parcours professionnels riches et diversifiées, quand d'autres peinent à utiliser le temps imparti pour démontrer leur volonté d'intégrer l'IRA.

A l'occasion de cet exposé, trop peu de candidats et candidates justifient leur motivation pour entrer dans l'administration publique ne serait-ce qu'au travers d'un choix de ministère ou

d'une spécialité. Cela démontre pour les candidatures externes qu'elles ne se projettent pas encore dans l'environnement professionnel. Pour les candidatures internes, l'IRA semble représenter une suite logique d'un parcours méritant débuté en catégorie C, poursuivi en catégorie B et devant être récompensé par l'accès à la catégorie A tout en décorrélant parfois le niveau de ce concours aux responsabilités nouvelles attendues et de surcroît à celle d'encadrant.

Or l'accès aux fonctions d'un attaché doit être le résultat d'une volonté mûrie et d'une capacité ressentie à exercer des responsabilités d'un niveau supérieur et engageantes ainsi qu'à assumer l'encadrement d'équipes. On ne peut comme cela a été souvent exprimé par des personnes auditionnées, ambitionner d'être chargé de mission le reste de sa carrière après la scolarité de l'IRA. Ce n'est pas la vocation unique du fonctionnaire de catégorie A.

L'échange avec le jury

La conversation entre les candidats et les jurys a permis de tester brièvement les connaissances en droit administratif, finances publiques, questions sociales, institutions européennes (montant du déficit de l'Etat, de la dette publique branches de la sécurité sociale, nombre d'états membres, etc.).

Certains candidats et candidates méconnaissent le fonctionnement des institutions en tant que personne citoyenne (les différents pouvoirs et leur fonction, la hiérarchie des normes, l'organisation du système juridictionnel, les institutions de l'Union européenne). Ils méconnaissent trop souvent les grands enjeux des politiques publiques, les sujets politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Un grand nombre de personnes auditionnées ne disposait pas d'une vision, même sommaire, de la situation budgétaire de l'Etat (déficit public, poids de la dette) alors en pleine actualité dans la presse. S'agissant des réformes récentes de l'administration, peu au fait, les personnes auditionnées hésitaient à donner leur avis.

Certaines personnes ont des lacunes trop importantes et sont de ce fait éloignées des attentes liées à ce recrutement. D'autres semblent impliquées dans leur travail en administration, en adéquation avec les valeurs du service public et fonctionnent à l'intuition pour servir au mieux. Ces personnes pourraient sans doute envisager à terme un emploi d'attaché-e si elles faisaient d'abord l'effort de se former aux savoirs théoriques indispensables d'un cadre A de l'administration : droit administratif, finances publiques, organisation des institutions notamment.

A l'inverse, les personnes candidates ayant révisé le programme du concours et disposant d'une curiosité pour l'action publique et l'actualité (lecture de la presse, capacité à parler des grands sujets d'actualité) ont réalisé les meilleures prestations. Le jury a apprécié les candidats faisant preuve d'une réflexion sur la modernisation de l'Etat et de ses interactions avec la société civile que ce soit en termes d'utilisation de l'intelligence artificielle, du respect de l'égalité et de la diversité ou de l'efficience budgétaire, par exemple.

A noter que plusieurs personnes candidates ont confondu la fonction publique d'Etat avec la fonction publique territoriale, arguant spontanément de leur désir d'obtenir un poste en collectivités territoriales lors de la sortie de l'IRA.

A souligner également que, souvent, les enseignants, assez nombreux parmi les personnes candidates, ont une vision très imprécise d'un environnement professionnel extérieur à l'école.

Par ailleurs, alors que la plupart des postes de sortie de concours sont des postes de secrétaires généraux d'établissement public local d'enseignement, peu de personnes candidates connaissaient ces fonctions et leur environnement.

S'agissant de l'accès par la voie du 3^{ème} concours, il a également été constaté que le maintien du QCM aurait évincé une bonne partie des personnes candidates dès l'admissibilité. Celles et ceux qui ont préparé le concours avec le soutien de l'IPAG ont réalisé une bonne prestation. Malgré un nombre limité de personnes (47 présentes), le vivier 2025 présentait des profils diversifiés (avocats, élus, vétérinaire, responsables associatifs, etc.) dont certains ont obtenu d'excellents résultats. Un nombre non négligeable avait une expérience significative (5 à 15 ans) dans la fonction publique d'État ou territoriale, soit en tant que fonctionnaire titulaire B, soit en tant que contractuel pariant sur un taux de lauréats plus favorable.

3.3 La réunion d'admission

Le jury a pourvu tous les postes des concours externe et interne. Il a établi en outre les listes complémentaires sans renoncer à l'exigence minimale requise en qualité rédactionnelle et le projet professionnel pour ces deux voies. En revanche, tel n'a pas été le cas pour le 3^{ème} concours où 9 postes n'ont pu être pourvus.

Voies de concours	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'épreuve d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Nombre de présents à l'épreuve d'admission	Nombre d'admis
Externe	2.470	1.328	533	493	172
Interne	1.674	1.120	390	359	138
3 ^{ème} concours	240	142	52	47	25
	4.384	2.590	975	899	335

3.4 Recommandations

L'épreuve orale nécessite également une préparation en amont. Tout d'abord au travers de la fiche de renseignement comme cela a été mentionné.

L'exposé doit être préparé avec soin et doit mettre en avant, de manière concise, le parcours, d'études ou d'expérience professionnelle, et, en second temps, les motivations à rejoindre l'administration ou à progresser vers des fonctions

d'encadrement. Pour y répondre au mieux, il convient donc de se renseigner préalablement sur les métiers, les conditions d'exercice, les contraintes pour s'assurer que ce choix convient, et s'y projeter. Ce n'est qu'en s'imaginant dans la fonction, en étant convaincu soi-même qu'on y sera à la bonne place, qu'on pourra communiquer au jury son enthousiasme. Différentes voies sont possibles, les sites internet de ministères, les journées du patrimoine dans les bâtiments publics qui permettent d'aller à la rencontre des fonctionnaires, les salons professionnels où les administrations sont de plus en plus présentes...

Le jury s'intéresse au choix des personnes auditionnées et oriente la discussion en premier lieu sur l'univers amené par la personne. Aussi convient-il d'être bien informé sur l'environnement professionnel choisi. Au-delà des savoirs théoriques acquis par les études et l'expérience, nous recommandons aux candidats de compléter leurs connaissances avec l'actualité en veillant à diversifier les sources d'informations, à approfondir la lecture de thème notamment au travers des journaux nationaux qui développent des analyses et comportent des points de vue différents et étayés permettant de développer sa propre analyse et de se faire un jugement.

Conclusion

Le jury recommande à l'ensemble des personnes candidates, de veiller à bien détenir les connaissances minimales requises en droit public, en finances publiques, dans les domaines des questions sociales et environnementales ainsi que dans ceux relevant du fonctionnement des institutions de l'Union européenne. Il existe de nombreux ouvrages pour aborder ces matières et se préparer au mieux pour entrer dans l'administration avec un bagage de connaissances indispensables.

Pour accéder dans de bonnes conditions aux concours d'accès aux IRA, une préparation est indispensable tant pour les connaissances théoriques que pour la méthode et le savoir être. Un niveau de connaissances insuffisant compromet la réussite au concours.

Enfin il semble indispensable de rappeler que **les instituts régionaux d'administration ne sont pas des écoles d'acquisition de savoirs mais des écoles d'application**. Les connaissances sont réputées être solidement acquises avant l'entrée aux IRA quelle que soit la voie d'accès.

Véronique Nativelle
Présidente du jury de l'IRA Lille-Nanterre